

	<p><b>Sources et tufs du Haut-Var</b> Site n°FR9301618</p> <p><b>Comité de pilotage n°2</b></p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>02.05.2011</p>	
---	---	--	---

## REDACTEUR

Thierry DARMUZEY  
 ☎ : 04.98.05.12.23  
 📠 : 04.98.05.12.31  
 @ : [t.darmuzey@paysprovenceverte.fr](mailto:t.darmuzey@paysprovenceverte.fr)

## PROCHAINE REUNION

Octobre 2011

## PARTICIPANTS

### Voix délibérantes :

Michel PASSEBOIS (Président COPIL, repr. CCPAV)  
 Daniel NIRONI (Maire de Barjols)  
 Jean LAUGIER (Adjoint de Cotignac)  
 Nicole FANELLI (Maire de Salernes)  
 Emmanuelle LASSEE (SMPPV)  
 François FERRAINA (ONF du Var)  
 Michel NIVEAU (ONEMA)  
 Christine POURRIERE (CDA du Var)  
 Gérald VUYLSTEEK (CRPF du Var)  
 Michel DARD (Synd. Propr. Forestiers du Var)  
 Jacques LANDI (FDPPMA du Var)  
 Eric MICHEL (Fédé. Française Motocyclisme)  
 Dominique ROMBAUT (CEEP)  
 Christophe GARRONE (MRE)

### Hors voix délibérantes :



Thierry DARMUZEY (SMPPV)  
 Olivier CAGAN (MRE)  
 Aude BUFFIER (Naturalia Environnement)  
 Benjamin Allegrini (Naturalia Environnement)

## ABSENTS / EXCUSES

Claude ROUSSET (CSRPN)  
 Antoine FAURE (Maire d'Aups)  
 Raymond SORAGNA (Maire de Fox-Amphoux)  
 Jean-Marc ETIENNE (Maire de Pontevès)  
 Christian GRIMALDI (Maire de Sillans-la-Cascade)  
 Danielle SAULT (Maire de Tavernes)  
 Pierre JUGY (Maire de Tourtour)  
 Christian BLANC (Maire de Varages)  
 Roland BALBIS (Maire de Villecroze)  
 Conseil Régional  
 Conseil Général  
 Stéphane PONS (CCCP)  
 Syndicat mixte Zone Verdon  
 Sous Préfet de Brignoles  
 Sous Préfète de Draguignan  
 Jean-Marc SALLES (DREAL PACA)  
 Stéphane Thollon (DDTM du Var)  
 DDJS  
 SDIS  
 CDT Var  
 Union nationale des industries des carrières et  
 matériaux de construction  
 FDC du Var  
 CDOS  
 FFRP  
 UDVN 83

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation du chargé de mission
2. Rappel de la démarche choisie
3. Présentation de l'équipe des bureaux d'étude sélectionnés
4. Présentation du diagnostic initial (inventaires bibliographiques)
5. Présentation des outils de communication mis en place et discussion sur le plan de communication
6. Constitution des groupes de travail

	<p><b>Sources et tufs du Haut-Var</b> Site n°FR9301618</p> <p><b>Comité de pilotage n°2</b></p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>02.05.2011</p>	
---	---	--	---

OUVERTURE : MONSIEUR NIRONI MAIRE DE BARJOLS

## LE MOT DU PRESIDENT

Monsieur Michel Passebois, Président du Comité de Pilotage, rappelle que la réunion d'aujourd'hui est une séance exceptionnelle. Le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte a en effet souhaité tenir informés les membres du COPIL de l'avancée de la démarche d'élaboration du DOCOB sur le site « sources et tufs du Haut-Var ». Le SMPPV, ans un souci de transparence a demandé aux experts en charge du diagnostic écologique de présenter leur méthode de travail ainsi que les premiers résultats issus de l'analyse des données historiques concernant le site.

Il souhaite que la démarche d'élaboration du DOCOB contribue à ce que Natura 2000 ne soit pas ou plus considérée uniquement comme une contrainte par les acteurs du territoire, mais soit transformée en atout pour la vie et le développement des territoires ruraux au travers de la connaissance naturaliste qu'elle apporte et que les territoires peuvent valoriser par la suite.

## DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le comité de pilotage a suivi l'ordre du jour énoncé dans le courrier d'invitation. Il a réuni 19 personnes dont 14 membres ayant pouvoir de délibération. Il a débuté à 9h00 pour se terminer aux alentours de 11h20.

La présentation a été effectuée au travers d'un diaporama diffusé en séance présentant les premiers résultats des diagnostics écologique et socio-économique en s'arrêtant sur les questions des membres. La présentation de la démarche de communication et de sensibilisation proposée par le Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte n'a pas amené de réflexion particulière de la part des membres du COPIL. La constitution des groupes de travail suivront les 4 thématiques proposées en séance.



Le diaporama diffusé se trouve sur l'extranet dédié au site Natura 2000 (<http://haut-var.n2000.fr> ; **identifiant : partenaire ; mot de passe : natura2000**)

## QUESTIONS EVOQUEES

**M. Jean Laugier, après l'exposé du volet « chauve-souris » se plaint de la terminologie un peu opaque employée et de la quantité de noms « non compréhensibles » qui ont été mentionnés.**

Mme Dominique Rombaut, explique qu'il est nécessaire d'identifier les espèces par un nom pour bien distinguer les 22 espèces potentielles sur le site. Chacune de ces espèces ayant des exigences écologiques différentes il sera utile pour élaborer le document d'objectifs de bien les distinguer. Le choix des noms d'espèces de chauve-souris est souvent basé sur des noms de scientifiques ayant particulièrement étudié ce groupe de notre faune peu connu par le grand public. Mme Rombaut, précise que les espèces du site « sources et tufs du Haut-Var » seront présentées au public au travers d'une conférence en juin 2011 à Salernes et d'une sortie nature en fin août à Barjols.

M. Thierry Darmuzey ajoute qu'au travers du document d'objectifs seront produites par les experts des fiches de présentation de chaque espèce ou habitat naturel qui comprennent notamment une description et leurs exigences écologiques. Il s'engage néanmoins à synthétiser avec le CR de réunion les cartes et espèces présentées.

	<p><b>Sources et tufs du Haut-Var</b> Site n°FR9301618</p> <p><b>Comité de pilotage n°2</b></p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>02.05.2011</p>	
---	---	--	---

**M. Jacques Landi, demande à l'expert des précisions sur les déplacements qu'effectuent les chauves-souris.**

Mme Dominique Rombaut précise que ces déplacements sont variables en fonction des espèces, des objectifs biologiques (migrations, chasse, rassemblements, etc.) et des sites. Certaines espèces lors de leurs migrations transnationales peuvent effectuer des parcours de plusieurs centaines de kilomètres. Pour accéder à leur terrain de chasse, leur rayon de déplacement par rapport au gîte est plus restreint (ex. <5 km pour le Petit Rhinolophe à 10-15km pour le Grand Rhinolophe).

**M. Gérald Vuylsteek, s'inquiète d'une information transmise par les médias sur les chauves-souris porteuses de rage, dans ce cas cette rage pourrait se transmettre notamment aux jeunes enfants des campagnes qui ont l'habitude d'attraper les chauves-souris. M. Michel Dard, renforce la question en précisant que favoriser une espèce peut provoquer des déséquilibres écologiques. Est-ce que l'on cherche à protéger aujourd'hui ce que l'on cherchera à limiter demain ?**

Mme Dominique Rombaut, précise que, d'une part, une seule espèce de chauve-souris est porteuse de cette rage, d'autre part que le taux d'infection est sans commune mesure avec la rage vulpine (du renard), les cas sont rares, et qu'enfin cette rage n'est pas de même nature que la rage vulpine donc pas forcément transmissible à l'homme. Quant aux déséquilibres que peut provoquer une gestion conservatoire, si la question est intéressante et à prendre en considération dans la démarche de planification du DOCOB, elle est atténuée pour le groupe des chauves-souris de par leur mode de consommation et de reproduction ainsi que par le déclin généralisé de leurs populations.

**M. Michel Niveau, suite à l'exposé sur le volet « faune aquatique », remarque qu'il n'apparaît pas la station d'épuration des eaux de la commune d'Aups sur la carte relative aux données physico-chimiques de la zone 3 (bassin versant de la Bresque).**



M. Olivier Cagan, précise qu'il n'a fait apparaître sur ces cartes que les STEP qui ont ou peuvent avoir des incidences notables sur les cours d'eau ce qui ne semble pas être le cas de la station d'Aups.

**M. Christophe Garrone au cours de l'exposé sur la « faune aquatique » apporte une précision sur l'écrevisse à pied blanc, seule espèce d'invertébré d'eau douce visée par le site Natura 2000.**

L'écrevisse à pieds blancs est la seule espèce d'écrevisse autochtone de Provence. Elle connaît à l'heure actuelle un très fort déclin de ses populations lié à un cumul d'altérations de ses habitats : la correction hydrologique des cours d'eau, l'introduction d'espèces d'écrevisses allochtones (Ecrevisses signal, Ecrevisse américaine, etc.) qui sont à la fois plus résistantes aux perturbations des milieux (pollution, turbidités, réchauffement, etc.) et à la fois porteuses « saines » de la peste des écrevisses (champignon provoquant l'affaiblissement voire la mort de l'écrevisse à pied blanc). Lors des inventaires sur le site Natura 2000 du Val d'Argens l'écrevisse à pieds blancs n'a pas été retrouvée. L'étude de la MRE se base en partie sur les inventaires de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA) qui porte un programme depuis quelques années et qui met en évidence que les têtes de bassin de l'Argens ont une responsabilité pour la conservation de l'espèce.

**M. Michel Niveau et M. Jacques Landi, réagissent à l'évocation des populations de truite fario issues de l'alevinage dans le bassin versant de la bresque. Les fluctuations de populations de truites ne seraient pas liées à des facteurs d'alevinage qui semble inefficace dans ces secteurs, mais plutôt aux conditions hydrologiques.**

**M. Christophe Garrone, concernant les enquêtes à mener sur la cistude d'Europe, souligne que les milieux favorables sont essentiellement localisés sur des terrains privés et que les inventaires nécessitent plusieurs**

	<p><b>Sources et tufs du Haut-Var</b> Site n°FR9301618</p> <p><b>Comité de pilotage n°2</b></p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>02.05.2011</p>	
---	---	--	---

**passages à effectuer en saison favorable. Il souhaite connaître le moyen d'informer les propriétaires de leur passage.**

M. Michel Dard, apprécie la démarche et dit que cela devrait être systématique. Il précise que le Syndicat des propriétaires forestiers a lui-même exprimé la nécessité d'informer les propriétaires de ces inventaires. Il dit que le CRPF, dont il est administrateur, détient le registre des propriétaires forestier qu'il peut mettre à disposition de la démarche Natura 2000 pour tenir informés ces propriétaires.

M. Thierry Darmuzey précise au comité de pilotage que la démarche d'information des propriétaires forestiers est actuellement en cours en partenariat entre le SMPPV, le CRPF, le CERPAM, la Chambre d'Agriculture et le Syndicat des Propriétaires forestier au travers d'une réunion qui aura lieu le 27 mai 2011 et au cours de laquelle la question des inventaires sera évoquée. Il rajoute à l'attention des bureaux d'experts, que dans sa démarche d'enquête socio-économique, le SMPPV est lui-même au contact de plusieurs « gros propriétaires » sur le site et qu'il les informe systématiquement du passage éventuel des bureaux d'étude en leur demandant leurs autorisations. Il tient un registre de ces propriétaires rencontrés à la disposition des bureaux d'étude.

**Mme Nicole Faneli demande l'accès aux informations fournies par les études préliminaires des bureaux d'études qui peuvent intéresser les habitants des villages et qui sont trop poussées pour que les élus puissent les restituer suite à cette réunion.**

MMs Christophe Garrone et Thierry Darmuzey, rappellent qu'il s'agit ici d'une collecte de données préexistantes sur le site qui bien souvent sont lacunaires ou imprécises. Le but des études menées pour le DOCOB est justement de pallier ces lacunes et imprécisions. Bien entendu, l'opérateur tient à disposition des membres du comité de pilotage l'ensemble des études produites, mais à ce stade de la démarche elles sont difficilement utilisables pour donner des conseils clairs, précis et exhaustifs aux porteurs de projets sur le territoire.

Une synthèse des documents sera proposée par l'opérateur, suite aussi à la demande de M. Jean Laugier et les rapports d'étude intermédiaires seront téléchargeables par les membres du Comité de Pilotage sur l'extranet dédié au site Natura 2000 (<http://haut-var.n2000.fr> ; **identifiant : partenaire ; mot de passe : natura2000**).



**M. Michel Niveau réagit à l'évocation des pratiques de sports motorisées qui sont interdites en milieux naturels.**

M. Eric Michel, précise que la pratique encadrée de ces sports peut proposer une alternative à l'interdiction souvent mal perçue par le public pratiquant ces sports. L'encadrement mis en place pour exemple lors de l'Enduro du Var à Cabasse ou la manifestation de Trial à Entrecasteaux, permet de limiter les conflits d'usage en négociant les trajets avec les propriétaires fonciers, d'imposer des normes techniques limitant les nuisances sonores aux participants et de limiter l'accès aux milieux naturels sensibles. La fédération française de motocyclisme accompagne d'ailleurs la démarche Natura 2000 sur le site du Val d'Argens.

M. Thierry Darmuzey, dit qu'en l'état actuel des connaissances sur le site des « sources et tufs du Haut-Var » la pratique n'est que peu encadrée, seul un opérateur de randonnée quad et moto est identifié sur la commune de Lorgues et qui propose des randonnées sur des communes du site et un parcours de motocross est localisé sur la commune d'Aups en bordure du site Natura 2000.

M. Jacques Landi, précise que ce site de motocross ne serait plus en activité.

M. Thierry Darmuzey, rappelle que le document d'objectifs Natura 2000 est un outil de gestion d'un site Natura 2000, qu'il n'a pas vocation à interdire une pratique et que cette compétence demeure aux communes.

	<p><b>Sources et tufs du Haut-Var</b> Site n°FR9301618</p> <p><b>Comité de pilotage n°2</b></p>	<p>Compte-rendu de reunion</p> <p>02.05.2011</p>	
---	---	--	---

**M. Michel Dard réagit sur la « non interdiction » des pratiques. Il dit que si c'est effectivement le cas à l'heure actuelle, ce ne sera plus forcément le cas dans l'avenir surtout si l'état français continue d'être pénalisé par l'union européenne pour le retard pris dans la démarche. Il prend pour exemple le régime des évaluations d'incidences Natura 2000 qui est apparu en cours de route dans la mise en place du réseau Natura 2000. M. Eric Michel rajoute qu'il est parfois injuste de demander une évaluation d'incidence Natura 2000 à une association sans but lucratif, et qui n'a pas forcément les moyens financiers pour la porter, pour une manifestation d'une journée au même titre qu'une activité économique pouvant avoir des impacts à plus long termes.**

M. Thierry Darmuzey, corrige le fait que les évaluations des incidences sur les espèces et habitats ciblés par Natura 2000 soit une imposition nouvelle. Seul le régime d'application a été précisé récemment, mais le principe de l'évaluation des incidences des plans, projets et ouvrages d'art est connu depuis le début de la démarche.

En réponse à la remarque de M. Eric Michel, il dit qu'un projet même ponctuel et temporaire peut avoir des conséquences irrémédiables sur les milieux naturels (avec l'appui de plusieurs membres du COPI). Il rappelle que l'évaluation des incidences est graduelle en fonction de la nature et de la localisation du projet, elle peut donc être très légère pour un projet léger (e.g. manifestation sportive) à plus poussée pour un projet plus lourd (e.g. carrière). Elle est en outre facilitée lorsque le DOCOB est réalisée.

M. François Ferraina, rajoute que l'évaluation des incidences est réalisée par le porteur de projet lui-même qui peut ne pas passer par des études d'expertises qu'il ne pourrait se payer. C'est ensuite aux services de l'état de juger de la pertinence de cette étude.

**Concernant la thématique liée à l'urbanisme et l'habitat diffus M. Christophe Garrone évoque, outre les risques induits d'une pollution organique liée à des problèmes liés aux dispositifs d'assainissement non collectifs, la nécessité de veiller aux risques liés aux prélèvements dans les nappes et cours d'eau.**

**M. Jacques Landi suggère de rajouter le SI des Eaux de Provence dans les invités au groupe de travail « Usages de l'eau ».**

**M. Michel Passebois demande aux experts de ne pas oublier qu'en réunion de comité de pilotage, ils s'adressent à un public non averti et qu'un effort de synthèse doit être produit afin d'apporter des informations les plus claires possibles.**